Département du Gard

Ville de la Grand'Combe

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

Etaient présents : BALDIT Laurence, Maire
Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, BRUN Christian, MONTENEZ Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, ~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, PEREZ Joseph, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ~~ADJOUADI Messaoud~~, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, MALAVIEILLE Patrick, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUIX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier, MERAND Didier~~
Avaient donné procuration de vote :
Messaoud ADJOUADI à Evelyne MUNOS
Etaient absents : Mesdames JOUVE, KORDJANI, RANTIER et Messieurs MIGLIORE, KUBICA Marc, AKAN Yavuz, BOUIX Ludovic, LAMANTHE Didier, MERAND Didier

***

Madame la Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 16 septembre dernier.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

Madame la Maire demande le retrait de la question inscrite à l'ordre du jour de la séance portant sur la signature d'un bail emphytéotique du fait de la non-réception des pièces du dossier.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

I - Avenant aux marchés publics

Madame EUGENE revient sur les projets d'investissement portés par la commune. Elle les énumère et indique que pour deux d'entre eux il convient d'adopter des avenants, à savoir :

A - rénovation énergétique de la salle communale de Champclauson (lot 2 du marché rénovation énergétique des bâtiments)

Le montant initial du marché s'élevait à 34 154 € HT. À la suite de différences importantes de niveau à l'intérieur du bâtiment, celui-ci a été relevé et la rampe d'accès handicapés extérieure a été rallongée engendrant une plus-value de 2 616 € soit + 5.9 % du montant initial du marché.

B – Construction d'un complexe sportif : City Stade

Au moment de la réalisation de la structure, il a été nécessaire d'adapter et de renforcer la chaussée d'une part et d'autre part, de prolonger des mains-courants afin d'englober les agrès dans la zone protégée.

Ces travaux ont engendré une plus-value de 14 500 € du montant initial le portant ainsi à 54 709 € HT.

Madame EUGENE propose de valider ces avenants selon les conditions énoncées.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité.

Madame la Maire rend compte des choix de la commission d'appel d'offres pour l'aménagement de l'espace de détente et de loisirs, cour de la médiathèque. Ce dernier était composé de 3 lots : la voirie et les réseaux, l'éclairage public et les espaces verts.
Elle énumère les attributions :
Lot 1 : VRD : Entreprise « les Falaises d'or » pour un montant de 249 081 € HT auquel s'ajoute la proposition d'une variante pour un montant de 22 400 € HT soit un total HT de 271 481 € HT
Lot 2 : Eclairage public : Société SPIE pour un montant de 48 240.72 € HT
Lot 3 : Espaces Verts : Société SERPE pour un montant de 21 981.00 € HT

II - Demande de fonds de concours pour le City Stade

Madame EUGENE revient sur le projet de réalisation d'un City Stade porté par les élus du conseil municipal des enfants et des jeunes dont le coût actualisé s'élève à 143 719 €.
Le plan de financement prévisionnel prévoyait la demande des fonds de concours d'Alès Agglomération. Elle explique les conditions d'octroi de ces derniers.
Madame EUGENE propose de délibérer, dans les mêmes termes que le Conseil d'Agglomération et de solliciter les fonds de concours à hauteur de 60 425 €. Le reliquat de l'enveloppe attribuée à la commune, soit 43 110 € sera positionné sur un autre projet.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

III - Adhésion à l'association « Maires pour la Paix »

Madame EUGENE présente L'association « Maires pour la Paix France » qui travaille à l'émergence d'une culture de la paix s'appuyant sur le cadre juridique défini par plusieurs résolutions et rapports des Nations Unies adoptés par les États membres.
La culture de la paix couvre huit domaines de l'activité des sociétés humaines qui prennent place dans les champs de compétences des collectivités locales françaises, elle les énumère.
Le montant de la cotisation est fixé en fonction de la strate de population soit 656 €
Madame la Maire revient sur les 8 domaines transversaux. La commune inscrit ses actions dans la lutte pour la paix. Les 8 axes paraissent comme une évidence cependant le contexte national et international demeure inquiétant.
Madame la Maire s'interroge sur les propos tenus par le chef d'état-major des armées lors du congrès des maires qui exprimait que la France devait "Accepter de perdre ses enfants"
Elle ajoute qu'adhérer dans ce mouvement inscrit résolument la commune de La Grand 'Combe dans une action pour la Paix.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

IV - Attribution de subventions aux associations

Madame EUGENE propose de verser deux subventions exceptionnelles de fonctionnement pour des actions menées sur la ville. Il s'agit :

- Association « La Petite Brique » : 250 €
- Association « Sillage » : 500 €

Madame la Maire précise que pour l'attribution à l'association « La Petite Brique », au moment du vote des subventions au mois de juin, le dossier était incomplet.

Madame la Maire, pour ce qui concerne l'association « Sillage », revient sur l'évènement du week-end dernier au cours duquel, sur deux jours de rencontres ont été organisés dans le cadre de la « Lutte contre les violences faites aux femmes » salle Marcel Pagnol.

Ces rencontres ont débuté avec une première soirée avec un concert de l'Akarena Orchestra » sous la direction de Karen Kapferer. S'en est suivi le samedi par une conférence menée par Patrick Cabanel sur les femmes résistantes en Cévennes et des prises de parole par les résidentes de la maison-relais « Les Figuiers ».

Madame la Maire se félicite de cette organisation culturelle sur la commune.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

V - Subvention au collège Léo Larguier

Madame MONTENEZ, rappelle que les élèves du Collège Léo Larguier participent et contribuent aux réalisations des festivités de Charbon Ardent.

La commune fournit des panneaux de bois aux établissements scolaires et associations pour la réalisation de tableaux. Cette année, le professeur d'Arts Plastiques n'a pas souhaité travailler sur les panneaux en bois proposés par la commune mais de travailler sur d'autres supports mais bien dans le thème de l'édition 2025.

Madame MONTENEZ propose de soutenir son action et propose une subvention de 150 € à verser au collège Léo Larguier.

Madame la Maire souligne l'apport artistique mené par ce professeur et déplore que le travail des collégiens ait déjà été vandalisé.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

VI - Demande de subvention pour charbon ardent et « côté jardin, côté court » : conseil Départemental et conseil régional

Madame EUGENE, comme chaque année, propose de déposer les demandes de participations financières, auprès de la Région et du Département, pour l'organisation de la programmation de Charbon Ardent, à hauteur de 30 000 € chacun et de « Côté Jardin – Côté Court » à hauteur de 3 000 €.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

VII - Participation aux frais de scolarité d'une élève scolarisée à la Calandreta

Madame MONTENEZ rappelle le cadre juridique des contributions des collectivités au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Education Nationale.

Elle présente l'école « La Calandreta de Gardons ». Cet établissement dispense des cours de langue Occitane (établissement reconnu par l'UNESCO). Elle accueille pour cette année scolaire, une élève.

Madame MONTENEZ rappelle que la somme de 600 € a été fixée par la commission « Education » pour tout élève grand-combien en école élémentaire scolarisé dans un établissement privé sous contrat.

Madame MONTENEZ propose donc de verser la somme de 600 € à l'école « La Calandreta de Gardons ».

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

VIII - Participation au fonctionnement de l'école Saint Pierre

Madame MONTENEZ, tout comme la question précédente, revient sur le cadre juridique précisant les contributions communales au financement des écoles privées. Comme chaque année, elle propose que la commune participe au fonctionnement de l'école privée élémentaire St Pierre.

Elle indique que cette année, l'école Saint Pierre accueille 73 élèves grand'combiens et propose donc, au regard de la somme fixée par la commission « Education » de participer à hauteur de 43 800 €.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

IX - Participation aux projets des écoles

Madame MONTENEZ propose, comme chaque année, de contribuer aux projets des écoles des établissements scolaires.

Par ce biais, la commune souhaite encourager les initiatives des enseignants visant à améliorer l'ouverture et l'enrichissement des apprentissages tout en limitant les participations financières des communes

La commission « Education » a fixé la somme de 20 € par enfants. Elle propose les participations suivantes :

Jules ferry : 2560 €
Anatole France : 3200 €
Florian : 500 €
Victor Hugo : 1860 €

Madame la Maire se félicite de ces attributions et du travail réalisé par les enseignants afin que les élèves s'enrichissent au travers de sorties ou ateliers pédagogiques.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

X – Ouverture anticipée des crédits d'investissement au budget primitif 2026

Madame EUGENE rappelle qu'une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1.

Elle ajoute que cette faculté, encadrée par le CGCT, est une facilité de trésorerie et non une dérogation au principe d'annuité budgétaire. Elle énonce le contenu de l'article L 1612-1.

Madame EUGENE liste les articles et le total par chapitre (20, 21, 23) qui seront impactés par cette décision ainsi que les montants correspondants soit pour un total général de 1 171 329 €.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

XI - Exonération des droits de place des marchands forains pour le marché de Noël

Madame la Maire indique que le marché de Noël se déroulera le samedi 13 décembre 2025. Les emplacements des marchands forains seront modifiés pour intégrer dans artisans et créateurs. L'après-midi, des structures de loisirs seront montées pour accueillir le public jeune.

Madame la Maire propose d'exonérer de leurs droits de place les marchands et artisans présents sur le marché et le marché de Noël du 13 décembre prochain.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

XII - Vente d'un garage sur Champclauson

Monsieur DUMAS propose de régulariser une nouvelle situation foncière en cédant, pour l'euro symbolique, l'empreinte au sol d'un garage de 18 m², cadastrée section AD n°7, à Madame VAUDANO et ses enfants. La parcelle au sol appartient bien au domaine privé de la commune. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge des acquéreurs.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

XIII - Déclassement puis vente de parcelles de terrains

Monsieur JOUVERT revient sur de précédentes décisions actant la vente de biens immobiliers à Monsieur DERRARI et à la SCI L'Antoinette. Il s'agissait d'un cabanon et des anciennes cités Sainte-Barbe.

Monsieur JOUVERT propose, dans un premier temps, d'acter le déclassement du domaine public la section cadastrée BD sur le quartier de La Forêt. Celle-ci ne présente pas d'intérêt pour un maintien dans le domaine public communal. Elle dessert les parcelles appartenant aux deux propriétaires cités auparavant.

Monsieur JOUVERT, en suivant, propose de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Monsieur JOUVERT ajoute que la parcelle a fait l'objet d'une division parcellaire et propose la vente, pour l'euro symbolique, des nouvelles parcelles aux 2 propriétaires à savoir :

- A Monsieur DERRARI parcelle BD 378 partie A pour une superficie de 678 m²

- A la SCI l'Antoinette parcelle BD 378 partie B1 et B3 d'une superficie respective de 49 m² et 2179 m² auxquelles s'ajoute la parcelle partie BD 2 d'une superficie de 828 m²

Monsieur MALAVIEILLE souhaite qu'un point soit fait pour la prochaine séance sur le devenir des parcelles laissées par les bailleurs sociaux qui abritaient des immeubles aujourd'hui démolies et situées sur l'ex-Arboux 60, celles rue Frédéric Mistral et celles de La Trouche au bas de la rue Jules Guesde.

Madame la Maire fait état d'une rencontre avec les représentants d'Habitat du Gard. Une permanence va se mettre en place pour accompagner les usagers dans leurs démarches de demande d'un logement.

Elle ajoute que les locataires des immeubles du Chèvrefeuille et du Serpolet vont être relogées. Sur 15 foyers, deux quitteront la commune ; les autres familles muteront sur les logements de la rue Frédéric Mistral. Les frais de déménagement et de branchements sont à la charge d'Habitat du Gard.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

XIV - Modification des statuts du syndicat des ruisseaux

Madame Annie ARCANGIOLI explique que la commune de Saint-Florent-sur-Auzonnet a délibéré, lors de sa séance du 4 décembre 2024, en faveur de son adhésion au SIVU des ruisseaux Couverts pour l'activité minière en Cévennes à compter du 1ier janvier 2026. Ainsi, il est nécessaire de faire évoluer les statuts du syndicat pour lui conférer la possibilité de conduire au nom et pour le compte des maîtres d'ouvrages compétents, des travaux urgents de sécurisation des ruisseaux couverts relevant du périmètre du syndicat.

En tant que membre du syndicat, la commune doit se prononcer pour cette modification statutaire du SIVU.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

XV - Mise à jour du tableau des emplois

Madame la Maire propose, comme chaque année, de mettre à jour le tableau des emplois afin de prendre en compte les mouvements de l'année suite à l'inscription aux tableaux d'avancement de grades des agents notamment.

Elle rappelle que ce document est une photographie des différents grades des agents présents dans la collectivité. C'est une annexe obligatoire du budget.

Il ne s'agit pas de recrutement mais d'une mise en cohérence les postes ouverts par rapport aux effectifs pourvus. Les mouvements sont les suivants :

A - Créations de postes

1 adjoint administratif principal de 1ière classe
2 adjoints technique principaux 1ière classe
1 technicien principal 2ième classe
4 postes adjoints technique

B – suppression de postes

2 postes d'adjoint technique principaux de 2ième classe
1 poste d'adjoint administratif

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

XVI - Rapports annuels qualité et prix des services publics : eau, assainissement collectif et non-collectif

Monsieur PEREZ revient sur les 3 rapports qui ont été adressés en même temps que la convocation.

Il donne les principaux chiffres liés aux données générales avant d'énoncer les principales réalisations et chiffres des activités des structures de la commune.

Pas d'observation

Adopté à l'unanimité

XVII – Questions diverses

Madame la Maire, afin de clore la séance, revients sur les réalisations en cours : projet de la cour de la médiathèque et le City Stade.

Elle poursuit en donnant les principales dates des prochaines manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

La Maire de La Grand'Combe

Laurence BALDIT

MAIRIE DE LA GRAND'COMBE (GARD)

La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.